

Drogues et alcool sur le lieu de travail – TBT

Nous nous engageons à protéger la santé de tous nos collaborateurs et à assurer la sécurité et la productivité de nos installations. Les associés sont notre ressource la plus précieuse et, pour cette raison, votre santé et votre sécurité sont notre priorité absolue. Pour cette raison, notre objectif est de créer et de maintenir un environnement de travail exempt de drogues illégales, d'alcool ou d'autres substances contrôlées ou interdites qui peuvent interférer avec la capacité d'un collaborateur à accomplir ses tâches professionnelles ou présenter des risques pour la santé et la sécurité d'autrui. Le Code de conduite de RPM, les Valeurs et attentes de 168, soutient ces principes et exige de tous les collaborateurs qu'ils viennent travailler sans être affectés par l'alcool ou les drogues.

REMARQUE À L'ATTENTION DU PRÉSENTATEUR – Si vous avez une politique locale sur les drogues et l'alcool dans votre région, vous pouvez également consulter cette politique.

L'abus de drogues et d'alcool peut nuire au jugement, au temps de réaction, à l'attention, à la dextérité, à la fonction cognitive, à la productivité, etc. Les dangers liés à l'utilisation de machines, d'équipements ou de véhicules sous l'emprise de drogues et d'alcool peuvent mettre en danger un collaborateur, un lieu de travail et potentiellement le public. Ainsi, il n'est pas surprenant que les employés sous l'influence de drogues et/ou d'alcool soient susceptibles de faire des erreurs au travail, de prendre plus de temps libre et d'augmenter le risque d'accidents – ce n'est pas un jugement moral, c'est juste quelque chose dont nous devons être conscients.

La consommation de drogues et d'alcool affecte divers facteurs de santé et de sécurité sur le lieu de travail, selon une étude de la santé au travail, 47 % des blessures sur le lieu de travail impliquent des drogues ou de l'alcool.

Discutons de ce que vous pouvez faire pour reconnaître les signes et symptômes de l'abus de drogues et d'alcool sur le lieu de travail. Bien que les personnes soient généralement prudentes quant à la dissimulation des signes avant-coureurs d'une mauvaise utilisation de drogues ou d'alcool, les collaborateurs qui se livrent à une mauvaise utilisation de drogues et d'alcool peuvent présenter les comportements suivants :

- Manque d'attention ou de concentration
- Mauvaise prise de décision
- Diminution de la qualité et de la productivité du travail
- Mauvais jugement
- Insouciance inhabituelle
- Démarche instable
- Changements d'humeur excessifs
- Troubles de l'élocution ou difficultés à communiquer
- Somnolence
- Aspect élevé, inhabituellement énergique ou réveillé, ou sédatif
- Augmentation de l'absentéisme, y compris des absences inexplicables ou des excuses vagues pour avoir besoin de congés
- Problèmes de relations interpersonnelles avec les collègues.
- Détérioration progressive de l'apparence personnelle et de l'hygiène.

Si vous remarquez ces signes chez un collègue, il est important de les signaler à votre superviseur ou au service des ressources humaines. Il n'est pas de votre responsabilité de diagnostiquer ou de traiter un collègue, mais en le portant à l'attention de la direction, vous pouvez vous assurer que la personne obtient le soutien dont elle a besoin et que l'entreprise maintient un environnement de travail sûr et productif.

Si vous trouvez des drogues ou de l'alcool dans les locaux de la société, signalez-le immédiatement à votre superviseur, au service EHS ou aux ressources humaines. Veillez à ne pas toucher, déplacer ou détruire l'article, car si l'article est illégal, il peut être considéré comme une scène de crime, ou l'article pourrait vous nuire ou nuire à d'autres personnes s'il contient une substance mortelle, comme le fentanyl, par exemple.

Si vous prenez des médicaments qui peuvent affecter votre capacité à travailler en toute sécurité, il est de votre responsabilité de consulter votre médecin ou votre prestataire de soins de santé pour déterminer si un médicament sur ordonnance ou tout autre médicament en vente libre peut affecter votre performance professionnelle, votre conduite, votre présence et/ou présenter un risque pour la santé ou la sécurité.

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez avez des difficultés avec la dépendance, il existe des ressources pour vous aider et les problèmes peuvent être traités discrètement et en toute confidentialité. **[N'UTILISEZ LA SECTION SURLIGNÉE QUE SI VOUS AVEZ UN PAE À VOTRE EMPLACEMENT]** Nous proposons un programme d'assistance aux employés, le PAE, qui fournit des conseils et un soutien confidentiels aux employés, ainsi qu'à toute personne vivant dans leur foyer, traitant de la dépendance et d'autres problèmes personnels. Le PAE peut fournir une assistance en connectant les employés, ou ceux qui vivent à leur domicile, avec un accès confidentiel au traitement et en aidant à trouver des prestataires.

Il existe également de nombreuses autres organisations indépendantes qui peuvent vous aider. Vous pourrez trouver en ligne des détails sur les organisations qui opèrent dans notre région.